

Calendrier des épreuves intégrées¹ et des stages²

2022-2023

Monteur en sanitaire et chauffage

5 juin 2023	Remise du carnet de stage avant 19h30 au secrétariat
	Remise du dossier écrit de l'épreuve intégrée avant 19h30 au secrétariat
<u>26 et 27 juin 2023</u>	Défense orale de l' <u>épreuve intégrée</u>

Technicien du froid

12 juin 2023	Remise du carnet de stage avant 19h30 au secrétariat
	Remise du dossier écrit de l'épreuve intégrée avant 19h30 au secrétariat
<u>3 juillet 2023</u>	Défense orale de l' <u>épreuve intégrée</u>

Bachelier en électromécanique – orientation : climatisation et techniques du froid

12 juin 2023	Remise du carnet de stage avant 19h30 au secrétariat
	Remise du dossier écrit de l'épreuve intégrée avant 19h30 au secrétariat
<u>4 et 5 juillet 2023</u>	Défense orale de l' <u>épreuve intégrée</u>

Couvreur-étancheur

10 juin 2023	Remise du carnet de stage à M. Segers
	Remise du dossier écrit de l'épreuve intégrée à M. Segers
<u>1^{er} juillet 2023</u>	Défense orale de l' <u>épreuve intégrée</u>

¹ Une seconde session d'épreuve intégrée sera organisée en septembre ou en octobre 2023.

² Une seconde session sera organisée pour les stages en septembre 2023. Tout étudiant qui n'a pas pu faire son stage avant juin 2023 a donc l'occasion de le faire en juillet et en août 2023. Pour ce faire, la convention de stage doit revenir au secrétariat avant le 30 juin 2023, signée par l'étudiant, l'entreprise et le professeur responsable du stage. En effet, pour une raison d'assurance entre autres, aucun stage n'est validé sans convention de stage signée par l'école, l'étudiant, l'entreprise et le professeur.